

Les repas au collège : nos solutions faciles

Simplifiez vos achats et soutenez le local !
Breizh Achats, Agrilocal 22 et achats directs

Comment choisir facilement vos fournisseurs tout **en favorisant les produits locaux** et **en respectant la réglementation** ?
Petite fiche pratico-pratique pour tout comprendre !

Quels sont les dispositifs disponibles ?



2 solutions sont possibles pour les équipes de restauration collective permettant un choix large de produits frais, de saison et de proximité, conformes aux exigences des lois EGAlim et Climat & résilience.

Breizh Achats

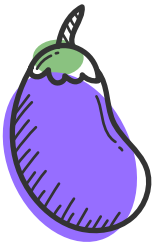
Breizh Achats est un outil proposé par les 4 Départements Bretons et la Région Bretagne, créé en 2024.

Cette centrale d'achats publique fonctionne comme pour tout marché public. Les achats sont organisés en lots, c'est-à-dire en catégories de produits (ex. : fruits & légumes, viande, produits laitiers, épicerie, pain, etc.).
En adhérant à Breizh Achats, vous avez accès à des lots, qui correspondent chacun à un fournisseur retenu par Breizh Achats. Et vous pouvez choisir lot par lot, selon vos besoins !

Agrilocal 22
Le Département des Côtes d'Armor s'engage pour une alimentation locale et de qualité

Agrilocal 22 est une plateforme de mise en relation, favorisant les échanges entre les acheteurs de la restauration collective et les fournisseurs de produits agricoles. Créée en 2014, elle a pour vocation de promouvoir les circuits courts, soutenir le développement de l'agriculture de proximité.



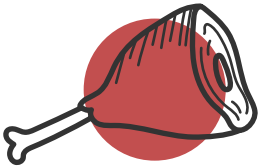




Pourquoi les utiliser ?

- ✓ Pour simplifier vos achats
- ✓ Pour soutenir les producteurs/artisans locaux
- ✓ Pour respecter le code de la commande publique
- ✓ Pour proposer **des produits frais, de saison et de proximité**
- ✓ Pour leur conformité aux lois **EGAlim** et **Climat & Résilience**

Comment faire concrètement ?



Le collège est adhérent à Breizh Achats ?

Le collège achète obligatoirement via le titulaire du marché (pour un engagement de 3 ans).

Vous pouvez choisir les lots auxquels vous souhaitez adhérer.

Jusqu'à 10 % des achats annuels, clause de non-exclusivité, peuvent être faits hors marché pour soutenir les producteurs locaux.

Et comment utiliser ces 10 % ?

- ✓ Via Agrilocal 22 pour respecter les règles de mise en concurrence
- ✓ Ou en achat direct (gré à gré) selon les règles de la commande publique

Le collège n'adhère pas à tous les lots de Breizh Achats

Le collège n'est pas adhérent à Breizh achats ?

Le collège n'est pas engagé avec le titulaire du marché et choisit librement ses fournisseurs.

Il doit respecter le Code de la commande publique : mise en concurrence et seuils obligatoires.

⇨ Un Outil recommandé : **Agrilocal 22**

Comment Agrilocal 22 peut vous aider ?

En vous mettant en relation avec des producteurs et artisans locaux avec différents choix d'achat :

- ✓ De gré à gré (< 60 000 € HT)
- ✓ Accord-cadre à bon de commande (< 90 000 € HT), engagement de 0 à 1 an
- ✓ Sécuriser les achats directs ou hors marché de Breizh Achats





Breizh Achats

www.bretagne.bzh/**breizh-achats**

Agrilocal 22

Le Département des Côtes d'Armor s'engage pour une alimentation locale et de qualité

www.**agrilocal22.com**

Plus d'infos

Agrilocal22 : *Frédérique Denis,* 02 96 62 27 31
frederique.denis@cotesdarmor.fr